

# ACTUALITE VALIDATION DE PERIODE

## Un dispositif en extinction

### Les grandes étapes

#### Article 53 de la loi n°2010-1330 portant réforme des retraites

- Supprime de la possibilité de faire valider les périodes de non titulaires pour les agents titularisés à compter du 2 janvier 2013

#### arrêté du 21 août 2015, pris en application du décret n°2015-788 du 28 juin 2015

- Fixe les dates limites de transmission des dossiers de validation de périodes
  - ✓ remplis et complets d'une part
  - ✓ des pièces ou éléments complémentaires d'autre part

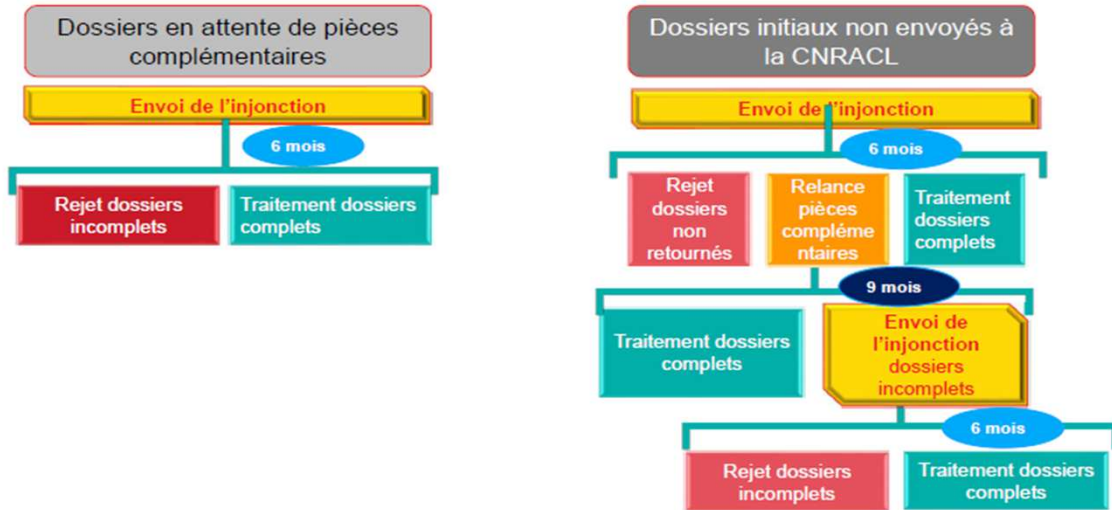
#### décret n°2021-1604 du 9 décembre 2021

- Autorise la CNRACL à statuer sur les demandes (rejeter ou continuer à traiter les dossiers), en fonction des informations contenues dans les dossiers

#### arrêté du 22 février 2022 modifiant l'arrêté du 21 août 2015

- Précise le délai de renvoi des pièces éventuellement manquantes  
6 mois à compter de la date à laquelle l'employeur a reçu le courrier de la CNRACL l'informant de l'application du décret, et lui enjoignant de transmettre le dossier d'instruction ou les pièces complémentaires

## Les délais selon les typologies de stocks



## Gérer votre stock de dossiers en instance

Sur la plateforme **peps**, le service « Validations de périodes CNRACL »

## Gérer votre stock de dossiers en instance

Publijeux services  
peps  
Administration publique

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Aide Contact Notifications S.MAS

### Liste des validations de périodes en cours

Vous trouvez sur cette page la liste des validations de périodes vous concernant. Un pictogramme rouge dans la colonne « Nombre de relances » vous indique en particulier les dossiers et pièces complémentaires que vous devez nous retourner avant le 31/12/2021. De même un pictogramme orange s'affiche en regard de ceux à retourner avant le 31/12/2019, dates liées par l'article du 21/06/2015. Ce même pictogramme, mais de couleur jaune, précède la dernière tranche de dossiers à retourner avant le 31/12/2017. Par ailleurs, vous pouvez cliquer sur le bouton « Simulation » afin de connaître le nombre de dossiers que vous devez nous retourner avant le 31/12/2021. Par ailleurs, vous pouvez cliquer sur le bouton « Simulation » afin de connaître le nombre de dossiers que vous devez nous retourner avant le 31/12/2021.

Liste des validations

Numéro de validation	Nom prénom	NIR	Etat de la validation	Documents en attente	Nombre de relances	Date d'échéance	Simulation
VA21			En attente employeur		3	10/06/2018	[S]
VA21			En attente employeur		3	06/10/2018	[S]
VA21			En attente employeur		3	31/01/2019	[S]
VA21			En attente employeur		3	29/06/2019	[S]
VA21			En attente employeur		3	18/10/2011	[S]
VA21			En attente employeur		3	25/04/2012	[S]
VA21			En attente employeur		3	10/07/2012	[S]
VA21			En attente employeur		3	13/04/2015	[S]
VA21			En attente employeur		3	13/10/2011	[S]
VA21			En attente employeur		3	08/08/2015	[S]

Page 1 / 10 Nombre total de validations : 99

[Exporter] [Imprimer]

Filtrer par

Nombre de validation :

NIR :

Nom :

Etat validation :

1 - Filtrer par état « en attente employeur »

2 - Exporter vers Excel

## Liste des pièces incontournables à fournir

- l'arrêté de titularisation
- l'arrêté portant l'indice à date de la demande
- les cadres E et F indiquant les services continus et discontinus
- le diplôme d'infirmier, de sage-femme et d'assistance sociale, ou le certificat de scolarité si celui-ci mentionne la date du diplôme
- le certificat d'exercice pour les périodes effectuées auprès d'un ministère
- l'attestation de scolarité universitaire pour la validation de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année d'études (médecine - 5<sup>e</sup> année de pharma)

## Suivi par l'agent sur Marep

The screenshot shows the Marep website interface. On the left, a dark blue navigation menu is visible with the following items: 'Accueil', 'Consulter', 'Ma carrière', 'Mes documents du droit à l'information', and 'Le suivi de ma demande de validations de périodes'. The 'Consulter' item has a dropdown arrow, and the last item is highlighted with a red circle. The main content area is titled 'Suivi de ma demande de validations de périodes' and contains a message: 'Votre dossier est incomplet'. Below this message, there are three bullet points: 'joindre l'arrêté ou la décision précisant l'indice déteru à la date de la demande. AU 02/11/2002. DE PLUS VOUS VOUDREZ BIEN NOUS FOURNIR UN RELEVÉ DE CARRIÈRE MIS À JOUR. MERCI INT ST', 'l'arrêté ou la décision de nomination en qualité de stagiaire', and 'l'arrêté ou la décision de nomination en qualité de titulaire'. A 'BESOIN D'AIDE ?' button is visible in the bottom right corner.

Où trouver l'info  
et les outils  
pour m'aider

- Site CNRACL /employeur / carrière / La validation de Périodes : informations et outils
- Plateforme PEP'S / thématiques / carrière / validation de périodes